

### PREFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Préfecture **DPPAT** Pôle E Aff. suivie par: Ludivine Quédinet Tel: 0.508,41,10,18

Courriel: ludivine.quedinet@

spm.gouv.fr

# AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral nº 473 du 7 juillet 2017, le préfet de Saint-Pierre et Miquelon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, relative à une demande, présentée par la collectivité territoriale pour l'obtention d'une autorisation relative au projet de câble sous-marins de communications électroniques, situé sur les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade.

Pendant la durée de l'enquête, soit du mardi 25 juillet 2017 au mercredi 23 août 2017 inclus, le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Pierre ainsi qu'à la mairie de Miquelon-Langlade aux heures habituelles d'ouvertures

Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans chaque mairie, les adresser par lettre recommandée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de Saint-Pierre ou à la mairie de Miquelon-Langlade ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante :

## enquete-publique@spm.gouv.fr

Au besoin, des informations complémentaires pourront être obtenues auprès de monsieur Arnaud Poirier, directeur général des services à la collectivité territoriale.

Monsieur Eric Chupeau, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient être entendues :

#### A la mairie de Saint-Pierre:

- le mardi 25 juillet 2017 de 13h30 à 17h00
- le samedi 5 août 2017 de 9h00 à 12h00;
- le jeudi 17 août 2017 de 9h00 à 12h00.

## A la mairie de Miquelon-Langlade: :

- le mardi 1er août 2017 de 9h00 à 12h00 et de 13H30 à 17h00 ;
- le vendredi 18 août 2017 de 13h30 à 17h00;
- le samedi 19 août de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la préfecture, dans les deux mairies et sur le site Internet de la préfecture - www.saint-pierreet-miquelon.gouv.fr -, dès leur réception.

Saint-Pierre, le 17 JUIL. 2017

Pour le Préfet par délégation,
Le Secrétaire Général.